

Accueil de loisirs vacances



Amplitude d'ouverture : ½ journée matin ou après-midi ou journée complète avec ou sans repas ou ½ journée avec repas (matin ou après-midi)

Horaires : le matin de **7h30 à 12h15** – après-midi de **13h15 à 18h** – journée de **7h30 à 18h**

Accueil d'arrivée : le matin de **7h30 à 8h30** et l'après-midi de **13h15 à 14h**

Accueil de départ : le matin de **12h à 12h15 maximum** – le soir de **17h à 18h**

Il est important de respecter les horaires de fin d'accueil. Après ces horaires, la responsabilité du Centre Social ne peut être engagée.

Lieu d'accueil : Centre Social – 35 avenue du 8 mai – 58240 St Pierre le Moûtier

Conditions financières :

Quotient familial	1/2 journée sans repas		Journée sans repas		Journée repas	
	Communes adhérentes	Communes extérieures	Communes adhérentes	Communes extérieures	Communes adhérentes	Communes extérieures
0 à 450 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
451 € à 600 €	3,00 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
601 € à 750 €	4,00 €	5,00 €	8,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
À partir de 751 €	5,00 €	6,00 €	10,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €

Forfait semaine (5 jours consécutifs)	Communes adhérentes	Communes extérieures
0 à 450 €	30,00 €	32,00 €
451 € à 600 €	40,00 €	42,00 €
601 € à 750 €	50,00 €	52,00 €
À partir de 751 €	55,00 €	61,00 €

L'adhésion 2018 au Centre Social est valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 et est obligatoire :

- **12 € par famille et par année :** Pour les habitants des communes adhérentes (Azy le Vif, Chantenay St Imbert, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Mars sur Allier et St Pierre le Moûtier).
- **14 € par famille et par année :** Pour les familles qui ne résident pas sur une commune adhérente à la structure.

Inscriptions : Elles sont faites par la famille avant la période de vacances soit auprès du secrétariat du Centre Social, soit par mail. Elles ne sont définitives qu'après réception des différentes pièces administratives et du règlement. **Le règlement s'effectue avant la période d'activités. Toute absence non excusée par un certificat médical sera systématiquement facturée.**

Transport : Des transports sont organisés au départ des communes adhérentes (matin et soir) pour favoriser l'accès aux activités. Pour bénéficier du service, il suffit d'inscrire l'enfant au préalable.
Les transports sont mis en place en fonction des inscriptions, il est important de respecter les horaires et de prévenir en cas d'absence.

Repas : Les repas seront pris au Centre Social (35 avenue du 8 mai) à partir de 12h. **Pour bénéficier des repas, l'enfant doit être inscrit le lundi de la semaine précédente dernier délai (sinon la famille sera susceptible de fournir le pique-nique si la commande est déjà faite). Tout repas commandé sera facturé** (sauf en cas de maladie justifié par un certificat médical).

Pour les sorties où il faut fournir le pique-nique, les aliments de l'enfant doivent être mis dans un sac isotherme ou à défaut dans un sac plastique avec son nom.

Divers : **Les enfants doivent avoir une tenue adaptée aux activités proposées (éviter les chaussures type tong ou les jupes).**

Numéro de téléphone à joindre en cas de besoin :

Centre Social : 03.86.37.20.58

Pendant les jours et heures d'ouverture du Centre Social (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h) ou messagerie vocale

Téléphone portable : 06.41.52.05.62

Pour **prévenir les animateurs en cas d'urgence entre 17 h et 18h**